

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les  
territoires et de la décentralisation

## Direction de la sécurité de l'aviation civile

### Décision du 18 octobre 2024 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : PTDA2428546S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> octobre 2024 relative à l'intérim des fonctions d'adjoint à la directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest, chargé des affaires techniques ;

Vu la convention de délégation de gestion du 31 décembre 2021 entre la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest et le secrétariat interrégional Sud-Ouest,

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à Mme Valérie Pernot-Burckel, administratrice de l'Etat, directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.

### **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions mentionnées aux articles 3, 4 et 5 de la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à :

M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de l'intérim des fonctions d'adjoint à la directrice, chargé des affaires techniques ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet.

### **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

Mme Valérie Pernot-Burckel, administratrice de l'Etat, directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de l'intérim des fonctions d'adjoint à la directrice, chargé des affaires techniques ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet.

### **Article 4**

La décision du 12 juillet 2024 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

Fait le 18 octobre 2024

R. THUMMEL